



pour la Mémoire
de la Déportation

Association culturelle (Loi du 1er Juillet 1901)
J.O.A n° 1336 du 7/2/96

NOTICE DESCRIPTIVE DU TÉMOIGNAGE

(à retourner au service des archives orales de la FMD -30 bd des Invalides 75007 Paris)

Ce document doit être si possible complété par l'équipe à l'issue de l'enregistrement. Il permettra à l'équipe de vérifier si le témoignage qu'elle a recueilli est intelligible et aux chercheurs de pouvoir connaître dans ses grandes lignes le contenu de l'enregistrement.

Situation du témoin avant guerre :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Date de naturalisation :

Adresse :

Situation du témoin (situation familiale, situation scolaire ou professionnelle, engagement militant, etc.) :

Arrestation

Date :

Lieu :

Circonstances de l'arrestation (pourquoi, comment, par qui ?) :

Internement

Jugement : oui non

Si oui, par quelle autorité ? :

Condamnation : oui non

Si oui, par quelle autorité ? :

Déportation

Date de départ :

Lieu de départ :

Catégorie de déporté :

Itinéraire du début de la captivité à la libération :

Camp principal et camp annexe	Kommando	Prison et forteresse	Date arrivée Date départ	Matricule

Libération et retour en FranceDate de libération :Lieu :Date de retour en France :Lieu d'accueil :Circonstances des évacuations, de la libération et du retour en France (itinéraire, durée, aides et difficultés) :**Le témoin et sa mémoire de la Déportation et/ou de l'Internement :**Adhésion à une ou plusieurs associations de déportés ou internés : oui nonSi oui, lesquelles ? :Année de la première adhésion :Nom de l'association :Pèlerinage dans un ou plusieurs camps : oui nonSi oui, lesquels ? :Année du premier pèlerinage ? :Nom du camp :Témoignage avant l'Audiotèque : oui nonAnnée du premier témoignage :

- Recommandations pour le recueil du témoignage -

Ces recommandations sont destinées à compléter les indications contenues dans le dossier « Equipe » de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Elles ont été rajoutées dans le but de répondre par avance aux éventuelles questions que pourront se poser les équipes. En cas de difficultés, vous pouvez prendre contact avec le service des archives orales de la FMD (contactfmd@fmd.asso.fr / 01 47 05 81 26).

L'équipe doit se mettre au service du témoin

Votre rôle est de permettre la transmission du témoignage. Son enregistrement est une rencontre, et de cette rencontre dépend sa qualité : il est donc nécessaire d'établir un rapport de confiance entre les partenaires afin que le témoin ne se sente pas comme dans un « interrogatoire », contraint de donner des « informations attendues » ou de « bonnes réponses ».

Vous devez être disponible. Il est impossible d'estimer à l'avance la durée du témoignage. En cas de nécessité, il peut être important de convenir d'un nouveau rendez-vous. Durant tout le temps du témoignage, vous devez être concentré sur les propos du témoin et éviter toutes perturbations (changement de place, échanges à voix basses, etc) qui pourraient le troubler.

Il est préférable de recueillir le témoignage au domicile du témoin. La solennité de l'enregistrement sera moins grande et le témoin sera plus à l'aise. Il est indispensable de demander que les proches du témoin n'assistent pas à l'enregistrement afin qu'ils n'interviennent pas au cours du témoignage.

L'équipe doit avoir une réelle capacité d'écoute

Vous devez être patient. Quand le témoin fait une pause dans son récit, il ne faut pas prendre la parole immédiatement (ce n'est pas facile), il faut attendre une quinzaine de secondes (un silence de cette durée paraît très long, mais il faut laisser au témoin le temps de réfléchir). Au-delà, il est nécessaire de redire la dernière phrase prononcée par le témoin, avec les mêmes mots. Le récit reprendra.

Vous ne devez jamais vous prononcer sur l'authenticité ou la véracité du récit du témoin. Vous devez faire abstraction de vos convictions, ne jamais porter de jugement de valeur sur les actes ni sur les opinions du témoin. Vous devez respecter sa mémoire.

Vous pouvez en revanche encourager le témoin à poursuivre son récit, en acquiesçant par des signes de la tête par exemple.

Quand et comment poser des questions ?

Vous ne devez jamais interrompre le témoin. Si vous pensez que des précisions sont nécessaires sur tel ou tel point, notez-le sur un papier au cours du témoignage (être deux dans l'équipe s'avère très utile ici) et demandez-les lorsque le témoin aura terminé son récit : « Tout à l'heure, vous disiez que..., pouvez-vous nous expliquer davantage ? ».

A la fin du témoignage, utilisez l'aide-mémoire destiné à l'équipe pour repérer les thèmes qui n'ont pas été abordés, poser des questions et obtenir des précisions. Rappelez-vous cependant que chaque déporté ou interné a vécu une expérience unique et différente de celles de ses camarades.

Comment commencer l'enregistrement ?

Il est souhaitable de communiquer au témoin les documents lui étant adressés bien avant l'enregistrement, en particulier l'aide-mémoire (associé au message au témoin dans le dossier « Equipe ») qui lui permettra de rassembler ses souvenirs et d'organiser son récit.

Nous insistons ici sur l'importance de la maîtrise du matériel d'enregistrement. Faire un ou plusieurs essais avant l'enregistrement et le jour de l'enregistrement, sur le lieu même, en présence de tous les intervenants, est une précaution indispensable qui évite bien des désappointements.

Pour commencer, nous vous proposons de rappeler que l'enregistrement est réalisé dans le cadre de l'Audiothèque de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, d'annoncer la date et le lieu de l'enregistrement, les noms et prénoms des membres de l'équipe, puis de préciser qu'il s'agit de recueillir le témoignage de Monsieur ou Madame (nom et prénom) sur sa déportation ou son internement.

Avant de donner la parole au témoin, nous vous suggérons les propos suivants : « Nous vous remercions de témoigner. Les thèmes que nous aimerions voir aborder sont dans l'aide mémoire que vous avez reçu. Pouvez-vous commencer votre témoignage en évoquant votre situation familiale avant-guerre (que faisiez-vous ? que faisaient vos parents ?). Vous pourrez ensuite nous expliquer les raisons de votre arrestation ».

Puis laisser parler le témoin.

Vous pouvez nous faire part de vos réussites comme de vos difficultés, qui nous permettront d'aider plus efficacement les autres équipes et de rendre compte de l'avancement de l'action Audiothèque auprès de l'ensemble des adhérents.

- Aide mémoire destiné à l'équipe -

Cet aide-mémoire est à votre disposition pour vous aider à repérer les points abordés et les points non abordés par le témoin.

Quand le témoin aura terminé son récit, vous pourrez lui demander, s'il en est d'accord, un certain nombre de précisions.

Cependant, le témoin ne disposera pas nécessairement des éléments pour répondre à toutes les questions. Le caractère unique de son expérience, allié aux défaillances inévitables de sa mémoire, l'empêcheront d'évoquer tel ou tel point ou de donner telle ou telle précision (en particulier pour les dates et les noms de lieux et de personnes). Le témoin pourra en outre refuser de répondre à certaines questions, pour des raisons diverses. Il vous faudra admettre cette situation, la respecter et savoir ne pas insister inutilement.

La situation du témoin avant guerre

Situation familiale.

Situation scolaire ou professionnelle.

Engagement politique ou associatif.

L'arrestation

Situation du témoin au moment de son arrestation (évolution par rapport à sa situation avant guerre, en particulier engagement dans la résistance et/ou conséquences de la politique de discrimination allemande ou française).

Circonstances de l'arrestation : pourquoi, quand, où, comment, par qui ?

Conséquences de l'arrestation (interrogatoire, jugement, détention, etc.).

L'internement

La vie dans les prisons en France (Les Baumettes, La Santé, Fontevrault, etc.).

La vie dans les camps en France (Argelès, Gurs, Pitiviers, Compiègne, Drancy, etc.).

La vie dans les prisons hors de France.

Aides et difficultés.

Le convoi et l'arrivée au camp

Dates et étapes du transport.

Conditions du voyage (aides, difficultés).

Situation matérielle, physique et morale lors des premiers jours au camp.

Découverte du camp, de son organisation, de son fonctionnement lors des premiers jours de détention.

La vie dans les camps hors de France

Noms des camps dans lesquels le témoin est passé et dates d'arrivée et de départ.
Situation matérielle, physique et morale (faire préciser les facteurs déterminants).
Relations avec les autres détenus (dont kapos), avec les gardiens (SS de tout grade).

Relations avec l'extérieur (prisonniers de guerre, requis du STO, population civile).

Différences, constatées dans le temps, entre les différents camps.

Événements survenus dans le camp (évasions, visiteurs extérieurs au camp, sélections, etc.) ou événements extérieurs connus dans le camp (débarquement de Normandie, attentat contre Hitler, libération de Paris, etc.).

Les évacuations et la libération

Noms et localisation des étapes.

Dates d'arrivée et de départ pour chaque étape.

Circonstance et événements vécus par le témoin lors des évacuations ou lors de la libération.

Situation matérielle, physique et morale du témoin lors des évacuations ou lors de la libération.

Le retour en France et la réinsertion dans la « vie normale »

Circonstances du retour (aides, difficultés).

Accueil en France (où, comment, par qui ?).

Réaction des proches, de l'entourage, des non déportés.

Réinsertion dans la « vie normale » (aides, difficultés).

Évolution de la situation matérielle, physique et morale du témoin.

Le témoin et sa mémoire de la Déportation

Adhésion à une Amicale, à une Fondation, fonctions et actions éventuelles (quand, comment, pourquoi ?).

Participation à un ou plusieurs pèlerinage(s) (quand, où, pourquoi, avec qui ?).

Intervention en public (quand, où, pourquoi ?).

Témoignage écrit, enregistré (audio ou vidéo) (références, quand, par qui, pourquoi ?).

Objets ou documents sur la Déportation, rapportés des camps ou récupérés depuis le retour (nature, nombre, pourquoi ?).

Recommandations concernant les documents

Il peut être utile de se munir d'une carte (France, Allemagne, Pologne, etc.) ou d'un plan (ville, camp, bâtiment, etc.) afin de faciliter les localisations et de vérifier l'orthographe des noms. Dans ce cas, l'équipe doit s'efforcer de rendre compréhensible ce qui ne sera qu'entendu, éventuellement en joignant une reproduction du document à l'envoi des cassettes. Cette précaution est valable pour tout document cité ou utilisé lors de l'enregistrement (photographie, objet, papier administratif, etc.).